

<https://ressources.anap.fr/numerique/publication/2407-le-dmp-en-etablissement-de-sante-retours-d-experience>

Le DMP en établissement de santé - Retours d'expérience

Sommaire

1. Contexte
2. Le déploiement du DMP dans...
 - 2.1. Le DMP
 - 2.2. La « DMP compatibilité »...
 - 2.3. Le financement du projet
 - 2.4. Soutien de la CNAM**
 - 2.5. Un projet institutionnel
3. Création et alimentation du...
 - 3.1. La création du DMP
 - 3.2. La consultation
 - 3.3. L'alimentation du DMP
4. Témoignages et cas d'usage...
 - 4.1. En Haute-Garonne
 - 4.2. Puy de Dôme
 - 4.3. Somme — Hauts de France
 - 4.4. Côtes-d'Armor
 - 4.5. Centre Val de Loire

↪ 2. Le déploiement du DMP dans un établissement de santé

↪ 2.4. Soutien de la CNAM

Les établissements des régions pilotes ont déployé le DMP avec un fort soutien de la CNAM. En phase de généralisation du DMP au niveau national, les établissements seront accompagnés, selon l'organisation mise en place dans chaque CNAM, par le chef de projet « déploiement DMP », par les Conseillers Informatiques Service (CIS) ou encore par les Délégués Assurance Maladie (DAM).

S'appuyer sur la CPAM

Nathalie GRABHERR, chef de projet de l'Assurance Maladie du département Indre et Loire, décrit l'organisation mise en place pour accompagner le déploiement du DMP.

Elle a convaincu les chefs d'établissement, les présidents de CME de démarrer le projet. (Cf. en annexe 1, une présentation en CME).

Trois objectifs étaient fixés aux chefs de projets CPAM :

- Ouvrir en masse les DMP
- Mobiliser les professionnels
 - en ville - volet médical de synthèse (antécédents, allergies...)
 - dans les établissements : comptes-rendus consultations, hospitalisation et opératoire puis biologie
- Promouvoir la consultation du DMP et développer les usages : par la ville (généralistes et les spécialistes) ou dans l'hôpital (service des urgences et de la régulation).

Elle explique « Au départ, tout le monde s'attendait. On n'alimente pas, car il n'y a pas de création, on ne consulte pas, car il n'y a pas assez d'alimentation... »

Pour mobiliser les acteurs, des présentations aux commissions paritaires et aux conseils de l'ordre ont été organisées dès fin 2016.

Un comité opérationnel se réunit tous les semestres. Il est composé de représentants des services concernés de la CPAM (direction, communication accueil, services des conseillers informatiques), des directeurs d'établissements ou de leurs directeurs du système d'information (DSI), des URPS, des

médecins, des infirmiers, des laboratoires, des dentistes, des usagers... Cette instance a généré une dynamique au niveau du département.

Les fédérations participent aux réunions de l'ARS.

De plus, lors de la Commission de Coordination des Politiques Publiques de Santé (CCPPS) : le DMP est une des thématiques traitées. Les CCPPS (décret n° 2010-346 du 31 mars 2010) sont animées par l'ARS dans les champs de la prévention et de la prise en charge et de l'accompagnement médico-social. Elles sont composées d'une quinzaine de représentants de l'État, des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale. Elles ont pour objectif de faciliter la coordination de l'action de ces différents partenaires.

À partir de 2016, « l'accompagnement auprès des professionnels et des établissements a décoincé le système. » Début décembre, plus de 70 000 DMP sont créés dans le département soit 15 % de la population assurée. Avant la reprise du déploiement par la CNAM, 10 000 dossiers étaient ouverts.

85 % des DMP ont été créés en deux ans. L'expérimentation menée depuis fin décembre 2016 a clairement accéléré la dynamique de créations.

En s'appuyant sur cette expérience, la démarche d'accompagnement de la CPAM auprès des établissements consisterait à

- Cibler les établissements
- Informer les directions et intervenir dans les instances
- Établir un diagnostic en lien avec la direction, la présidence de CME et la DSI
- Mettre en place un comité de suivi pour maintenir le rythme du projet de mise en place jusqu'à l'alimentation systématique
- Communiquer les indicateurs de la CPAM et aider les établissements à constituer le tableau de bord de suivi du déploiement en termes de nombre d'ouverture, ratio alimentation/nombre d'hospitalisation, d'entrées aux urgences, de consultations ou encore d'examens...

L'accompagnement des EHPAD et établissements psychiatriques

En 2018, le directeur en charge du projet à la CPAM du Puy de Dôme a promu le DMP dans les EHPAD. « Il s'agit d'un gros chantier, car il y a une forte attente de la part des directions. »

Le chef de projet e-santé de Bretagne, Pierre Barel, complète le propos « Les EHPAD et les petits établissements de type psychiatriques ont besoin d'un accompagnement fort par manque de compétences en système d'information et de temps. À cela s'ajoutent des problématiques liées :

- Au coût : les offres d'évolution des éditeurs sont trop élevées pour les structures financièrement contraintes. Une orientation vers le site web DMP peut être efficiente.
- Au consentement des patients : il est "personne-directeur" dépendant. Pour autant si cela a été géré en toute transparence avec les familles, cela présente peu de risque. »

L'accompagnement de la CPAM auprès des établissements

Suite aux rencontres avec d'autres chefs de projet CPAM, l'un d'entre eux relate qu'« il y a une vraie peur du monde de l'établissement de santé, par méconnaissance de son fonctionnement, du Dossier Patient Informatisé (DPI) et de la Gestion Administrative du Malade (GAM). » Les CPAM ont l'habitude de rencontrer les EPHAD, les médecins de ville. Ils se posent la question de leur légitimité pour rencontrer les établissements : « En fait, il faut expliquer aux CPAM que les DSI des établissements sauront mettre en place les pré requis techniques. Il faut les mettre en garde sur le fait de mobiliser les directions, la CME... et non pas seulement de s'appuyer sur les opérationnels (secrétariats...). En effet, au-delà de la technique, la mise en place du DMP passe par une conduite du changement et un projet mené par la direction en lien avec le président de CME et le DSI. »

Glossaire

ARS
CNAM
CME
DSI

DMP
.....
Dossier Patient
.....
DPI
.....
EHPAD
.....
GAM
.....
risque
.....

Autres ressources sur : ,
[Parcours](#)

Date de parution : 06/06/2019

Télécharger la production